



Ville de Thiers

DEPARTEMENT  
DU  
PUY-DE-DOME

Nombre de Conseillers en  
exercice : **33**

Nombre de conseillers  
présents : **22**

Procurations : **9**

Nombre de conseillers  
absents : **2**

**OBJET :**  
**Versement d'avance de  
subventions 2026**

- N°3 -

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le 29/01/2026

ID : 063-216304303-20260120-260120\_3-DE

**S<sup>2</sup>LO**

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT  
du  
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
VILLE DE THIERS

**SÉANCE DU MARDI 20 JANVIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le mardi 20 janvier à dix-neuf heures ;  
Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué le  
mercredi 14 janvier 2026 s'est réuni en salle du Conseil à THIERS, sous la  
présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ;  
Hélène BOUDON, Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT,  
Pierre CONTIE, Martine MUÑOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA,  
Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Patricia  
BOSTMAMBRUN, Pierre SUREDA, Pepa CAENEN, Thierry BARTHELEMY,  
Michelle MAGNOL, Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann  
BENTEJAC, Annie CHEVALDONNÉ et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s  
Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Claude GOUILLOU-CHENOT à Sophie DELAIGUE,  
Monique DURAND-PRADAT à Hélène BOUDON,  
Sylvain HERMAN à Isabelle FUREGON,  
Michel COMBRONDE à David DEROSSIS,  
Vincent PETITJEAN à Stéphane RODIER,  
Christophe MANKA à Martine MUÑOZ,  
Sérap ALP à Francis ROUX,  
Farida LAID à Bernard DUNIAT,  
Claire JOYEUX à Annie CHEVALDONNÉ,

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR,  
Betul SIMSEK,

Secrétaire de séance :

Martine MUÑOZ



Ville de Thiers

Envoyé en préfecture le 29/01/2026

Reçu en préfecture le 29/01/2026

Publié le 29/01/2026

ID : 063-216304303-20260120-260120\_3-DE



C.M. 20.01.2026

- N°3 -

### VERSEMENT D'AVANCE DE SUBVENTIONS 2026

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Considérant** le besoin des associations SAT FOOTBALL et le PAYS DE THIERS RUGBY, d'avancer des dépenses avant l'attribution des subventions 2026 ;

Les SAT FOOTBALL et le PAYS DE THIERS RUGBY sont deux associations sportives conventionnées avec la Ville de THIERS au travers de conventions d'objectifs et de moyens dont le montant annuel de subvention est supérieur à 23 000 euros ;

Afin de leur permettre de percevoir une aide, sans attendre le vote du budget 2026, il est proposé de leur verser une avance à la hauteur de :

- 10 000,00 euros pour les SAT FOOTBALL ;
- 6 000,00 euros pour le PAYS DE THIERS RUGBY ;

Ces avances sont possibles et sont inscrites dans les conventions, établies lors de l'attribution des subventions aux associations pour 2026 ;

### **APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL À L'UNANIMITÉ :**

- **Approuve** le versement d'une avance de 10 000,00 euros pour les SAT FOOTBALL et d'une avance de 6 000,00 euros pour le PAYS DE THIERS RUGBY ;
- **Autorise** le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Martine MUÑOZ

Le Maire,

Stéphane RODIER

